

Bordeaux, le 21 mars 2025

Objet : Préavis de grève pour la journée du 31 mars 2025

Monsieur le Président,

La CFDT appelle l'ensemble des personnels du Département de la Gironde à une journée de mobilisation et de manifestation le 31 mars 2025 en faveur :

- De la préservation des emplois notamment ceux dont le statut est le plus précaire
- De la défense du service public : les économies à faire sur la masse salariale vont avoir un impact sur la qualité du service rendu à l'utilisateur
- De la lutte contre l'épuisement professionnel : fournir les moyens nécessaires pour éviter la surcharge physique et morale de travail notamment en raison de la réduction des effectifs
- De la mise en place d'un comité de suivi avec les organisations syndicales représentatives pour garantir la transparence et évaluer les impacts du plan d'austérité

Dans l'attente, et conformément aux dispositions de l'article L114-1 du code général de la fonction publique et aux articles L 2512-1 à L2512-5 du code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par notre organisation syndicale de **déposer un préavis de grève** de 24 heures pour le lundi 31 mars 2025, ce préavis couvrant les agents débutants ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Dans l'attente de l'ouverture de négociations sur nos différentes revendications, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Le Secrétaire Général
CFDT Interco 33


Fabrice CASAREGGIO